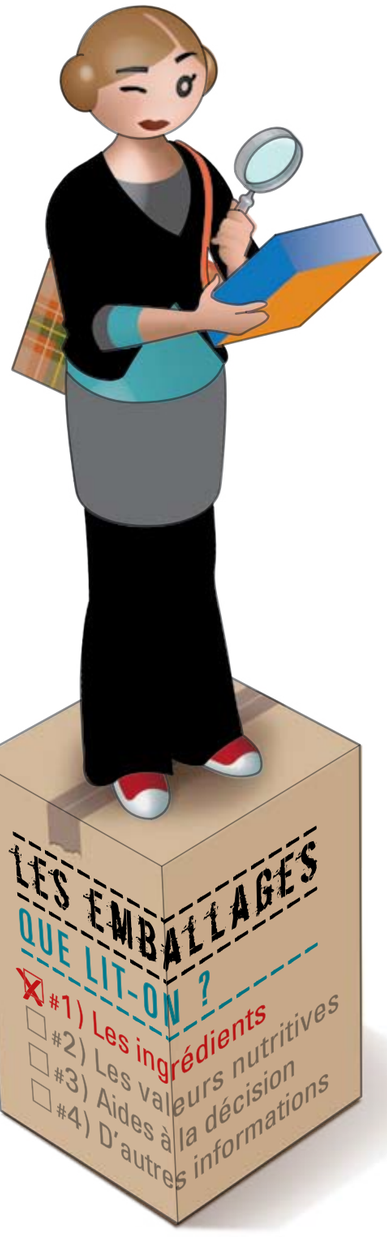

Autres indications

En fonction de leur composition, d'autres indications figurent parfois sur les produits. Elles servent essentiellement à protéger les consommateurs atteints d'affections spécifiques, ou à les renseigner sur certains effets secondaires désagréables.

→ « contient une source de phénylalanine » :
mention obligatoire, sur les produits contenant un édulcorant à base d'aspartame, destinée aux personnes souffrant de phénylcétonurie (PCU).

→ « peut avoir des effets laxatifs en cas de consommation excessive » :
mention obligatoire sur les produits contenant plus de 10 g de succédanés de sucre (p. ex., sorbitol ou xylitol) par 100 g ou 100 ml.

→ « contient du gluten » :
mention facultative, sur les produits contenant du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, de l'épeautre ou du kamut, destinée aux personnes atteintes de maladie cœliaque.

La liste des ingrédients

La liste des ingrédients – appelée également « composition » en langage courant – énumère tous les ingrédients dans l'ordre décroissant de leur importance pondérale. Ce qui permet à chacun d'estimer en quelle quantité un ingrédient est présent dans un produit. Lorsqu'un ingrédient est cité dans la dénomination spécifique d'un produit (p. ex., « yogourt framboise ») ou bien qu'il figure, en mots ou en image, sur l'emballage, sa proportion dans le produit doit également être mentionnée (p. ex., framboises 5%).

Mention pour les végétariens

Les produits convenant aux végétariens peuvent être munis des indications suivantes :

végétarien / ovo-lacto-végétarien / ovo-lacto-végétalien :
sans ingrédients d'origine animale à l'exception du lait, des produits laitiers, des composants du lait, des œufs et du miel

ovo-végétarien :
sans ingrédients d'origine animale à l'exception des œufs et du miel

lacto-végétarien / lacto-végétalien :
sans ingrédients d'origine animale à l'exception du lait, des produits laitiers, des composants du lait et du miel

végétalien / vegan :
sans aucun ingrédient d'origine animale

Cette mention est facultative. Les produits ne comportant pas une telle indication peuvent donc également convenir aux végétariens. C'est la liste des ingrédients qui donne dans ce cas les informations nécessaires.

Déclaration pour personnes allergiques

Parmi les ingrédients susceptibles de provoquer une allergie ou d'autres réactions indésirables, les plus courants sont :

les céréales contenant du gluten (blé [froment], seigle, orge, avoine, épeautre, kamut) / le lait et les produits laitiers (y compris le sucre du lait, le lactose) / les œufs / les poissons, les crustacés, les mollusques / le soja, les lupins / les arachides, les fruits à coque dure (noix, noisettes…), les graines de sésame / le céleri / la moutarde / les sulfites

Ceux-ci doivent être déclarés de façon claire et explicite, et cela même s'ils sont présents sous une forme modifiée (p. ex., le soja sous forme de tofu, le blé sous forme de farine ou le lait sous forme de yogourt). En cas de mélange ou contamination involontaire, une déclaration est tout de même obligatoire si la proportion dépasse ou pourrait dépasser un certain volume.

isometrics/lettering: truc bern

© 2010 / Société Suisse de Nutrition